

ÉQUIPEMENTS

- La cuisine dispose d'un évier, d'une alimentation en eau chaude et froide d'un débit suffisant, d'une évacuation des eaux usées avec siphon
- La cuisine dispose d'un aménagement pour recevoir un appareil de cuisson :
 - mode de cuisson électrique : la prise de courant est adaptée à la puissance d'une plaque chauffante
 - mode de cuisson gaz : la cuisine est ventilée par 2 bouches d'aération (entrée et sortie) OU une bouche de sortie et des entrées d'air dans les pièces principales avec détalonnage des portes (se référer au diagnostic gaz)
- La salle de bains dispose d'une baignoire ou d'une douche, d'une alimentation en eau froide et chaude, avec une pression et un débit suffisants, d'une évacuation des eaux usées avec siphon
- Les sanitaires sont séparés de la pièce principale
- Le logement dispose d'un détecteur de fumée

PARTIES COMMUNES

- Les sols, les murs, les escaliers, les garde-corps sont solides et en bon état
- La toiture, les évacuations d'eaux pluviales, les balcons sont en bon état
- L'éclairage est en bon état de fonctionnement

Ce document destiné à vous aider à préparer votre dépôt de dossier n'est ni contractuel ni exhaustif et est susceptible d'être modifié en fonction des évolutions réglementaires.



PERMIS DE LOUER GUIDE PRATIQUE

Les éléments à vérifier avant de louer

La Cali a mis en place le permis de louer sur le centre-ville de Libourne afin de vérifier la qualité des logements avant leur première mise en location et à chaque changement de locataire.

Ce guide pratique vous permettra d'évaluer si votre logement répond aux attentes réglementaires en matière de sécurité et de salubrité de l'habitat avant de demander votre permis de louer.

Votre dossier de demande peut être déposé en ligne, par courrier ou en main propre.

Vous trouverez tous les détails et la liste des pièces à fournir (formulaire Cerfa et diagnostics techniques obligatoires) sur le site de La Cali rubrique **La Cali et vous - Habitat Logement - Demander un permis de louer ou un permis de diviser**

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter le service habitat de La Cali par mail à permisdelouer@lacali.fr ou par téléphone au **05 24 24 22 54**.



LES PRINCIPAUX POINTS À VÉRIFIER AVANT DE DÉPOSER MON DOSSIER

CRITÈRES D'HABITABILITÉ

- Le logement possède au moins une pièce principale de 9m^2 à $2\text{m}20$ de hauteur sous plafond (les parties formant dégagement ou cul de sac d'une largeur inférieure à 2m ne sont pas prises en compte)
- Le logement possède une surface et un volume habitables d'au moins 14m^2 ET 33m^3 (il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, puits de jour, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à $1\text{m}80$)
- La ou les pièces principales possèdent un ouvrant donnant directement sur l'extérieur
- La ou les pièces principales et chambres disposent d'un éclairage naturel suffisant

ÉLECTRICITÉ

- L'installation respecte les règles de mise en sécurité (se référer au diagnostic électricité)

CHAUFFAGE

- Le logement dispose d'un chauffage fixe et suffisant dans chaque pièce
- L'installation respecte les règles de sécurité (se référer au diagnostic électricité ou gaz)

VENTILATION

- Les pièces de service (cuisine, salle de bains, WC) sont correctement ventilées
- Les pièces de vie ont des entrées d'air
- Les cheminées sont munies d'une trappe de fermeture

DISPOSITIFS DE RETENUE DES PERSONNES

- EN INTÉRIEUR: l'escalier dispose de marches en bon état, d'une rampe et les espacements des garde-corps sont suffisamment réduits pour empêcher la chute d'un enfant
- EN EXTÉRIEUR: les fenêtres, portes-fenêtres, balcons sont munis de garde-corps conformes à la NF P01-012 lorsque la hauteur de chute potentielle est supérieure à 1mètre

REVÊTEMENTS

- Les revêtements des sols et des murs sont en bon état
- Il n'y a pas de moisissures, de remontées d'humidité par capillarité, d'infiltrations d'eau...
- Les revêtements qui contiennent du plomb et qui sont en état dégradé (classe 3) sont repeints (cf. diagnostic sur le risque d'exposition au plomb)

